

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION « CCS 2 ROUES »

L'environnement de la sécurité routière et de la conduite routière des Véhicules à deux roues motorisés

Le cadre réglementaire spécifique à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés :

- 1. L'évolution de la réglementation de la formation du conducteur et son impact sur sa compétence*
- 2. Les réglementations s'appliquant à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés*
- 3. Les conditions de l'inscription, d'examen et d'obtention des catégories des véhicules à 2 roues motorisés du permis de conduire*
- 4. Les normes et les réglementations applicables à l'usage aux véhicules deux roues motorisés*
- 5. Responsabilités et assurances*

La sécurité routière des véhicules à 2 roues motorisés :

- 6. Le REMC appliqué à l'enseignement de la conduite des véhicules à 2 roues motorisés*
- 7. Le panorama du trafic des véhicules à 2 roues motorisés*
- 8. L'accidentologie relative à l'utilisation des véhicules à 2 roues motorisés : évolutions statistiques ; système*
- 9. Homme / véhicule / environnement ; notions de risque routier ; analyse des causes à partir des grands thèmes de la sécurité routière relatives aux véhicules à deux roues motorisés...*
- 10. Les principes généraux du développement durable appliqués à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés*
- 11. Les typologies et préventions des risques liés à la conduite des véhicules à 2 roues motorisés*
- 12. La préparation en amont d'un voyage avec un véhicule à deux-roues motorisé*
- 13. Les équipements requis de sécurité du conducteur et des passagers*

L'enseignement de la conduite des véhicules motorisés à deux roues en sécurité

Les caractéristiques techniques des véhicules à 2 roues motorisés :

- 14. Typologie des véhicules à 2 roues motorisés*

Axéfor

309 rue Jacquard – 27000 Evreux

www.axefor.fr - 02.32.58.74.79 - contact@axefor.fr

SIRET : 849 255 260 00028 - Agrément N° F 22 027 000 10

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28 27 02 185 27 auprès du préfet de région de Normandie

15. Les caractéristiques techniques et de fonctionnement des différents véhicules à 2 roues motorisés

16. Les éléments de sécurité active et passive des véhicules à 2 roues motorisés

Les déplacements des véhicules motorisés à deux roues :

17. Dynamique et forces physiques s'appliquant aux véhicules à 2 roues motorisés

18. Les spécificités liées aux déplacements d'un véhicule à deux-roues motorisé selon les contextes et l'adaptation des comportements (circulation en groupe, passager et charge, ...)

19. Les conséquences physiologiques et physiques de la vitesse

20. Démonstration et manœuvre en sécurité en et hors circulation

L'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé 2 roues :

21. Physiologie appliquée à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé : rôle et importance des organes sensoriels dans la maîtrise du véhicule et de la perception des risques

22. Psychologie appliquée à la conduite d'un véhicule motorisé à 2 roues : typologie des publics et leurs attentes ; la perception du risque et son impact sur la pédagogie de l'enseignement de la sécurité et de la conduite routière d'un véhicule à 2 roues motorisés ; les principales difficultés d'apprentissage et les techniques de remédiation

23. Les particularités et les techniques du guidage à distance

24. L'anticipation de risques potentiels inhérents à l'enseignement de la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé

25. La préparation et l'animation d'une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé hors circulation

26. La préparation et l'animation d'une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé en circulation

27. Les techniques d'évaluation appliquées à une séance de formation à la conduite d'un véhicule à deux-roues motorisé

28. L'application des consignes de sécurité et d'alerte en cas d'accident

Axéfor

309 rue Jacquard – 27000 Evreux

www.axefor.fr - 02.32.58.74.79 - contact@axefor.fr

SIRET : 849 255 260 00028 - Agrément N° F 22 027 000 10

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28 27 02 185 27 auprès du préfet de région de Normandie